

**Décision n° 2016-05/CC sur la conformité à la constitution de la loi organique n° 073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances**

**Le Conseil constitutionnel,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la loi organique n° 011-2000/AN du 27 avril 2000 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil constitutionnel et procédure applicable devant lui ;
- Vu** la loi n° 006-2003/AN du 24 janvier 2003 relative aux lois de finances ;
- Vu** le règlement intérieur du Conseil constitutionnel du 06 mai 2008 ;
- Vu** la décision n° 2010-05/CC du 24 mars 2010 portant classification des décisions du Conseil constitutionnel ;
- Vu** la lettre n° 2015-115/CNT/PRES/SG/DGSL/DSC du 17 décembre 2015 de monsieur le Président du Conseil National de la Transition aux fins de contrôle de conformité à la Constitution de la loi organique n° 073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances;
- Vu** le compte-rendu analytique de la séance plénière en date du vendredi 06 novembre 2015 du Conseil National de la Transition ;

**Ouï le Rapporteur ;**

**Considérant** que le Conseil constitutionnel a été saisi par lettre n° 2015-115/CNT/PRES/SG/DGSL/DSC du 17 décembre 2015 de Monsieur le Président du Conseil National de la Transition aux fins de contrôle de conformité à la Constitution de la loi organique n° 073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances ;

